

Cahier des charges Tôt de casa pour le vin

ARTICLES

CONTROLE

Article 6 : Vinification

La chaptalisation est interdite sauf cas de force majeur.

La désacidification chimique est interdite sauf en cas de force majeur.

Les vins, raisins et produits issus de celui-ci et vendus avec Tot de Casa doivent être exclusivement issus de l'exploitation.

Afin de favoriser les circuits courts et le lien avec les consommateurs, la livraison à la coopérative ou au négoce d'une part de son raisin doit être limité. De même, avoir un caveau sur son exploitation doit être privilégier.

Chaptalisation



-1 cas de force majeur

Désacidification chimique



-1 cas de force majeur

Origine extérieure du raisin



Livraison du raisin

+1 < 20 %

 > 80 %

Caveau sur site

+1

Article 7 : Additifs

Ne sont autorisés que les additifs figurant expressément sur la liste fournie par le règlement européen viticole.

Hors liste

